



Avenir
Conservatoire
d'espaces naturels
Isère



Fiche 16 : Saint-Jean-le-Vieux

Dossier de prise en considération

➤ **Inventaires des pelouses sèches 2009 - 2021**

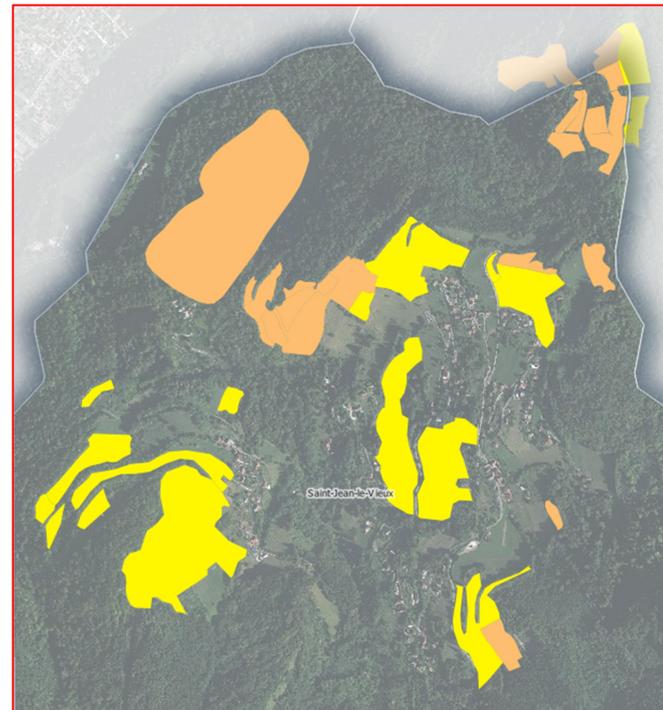
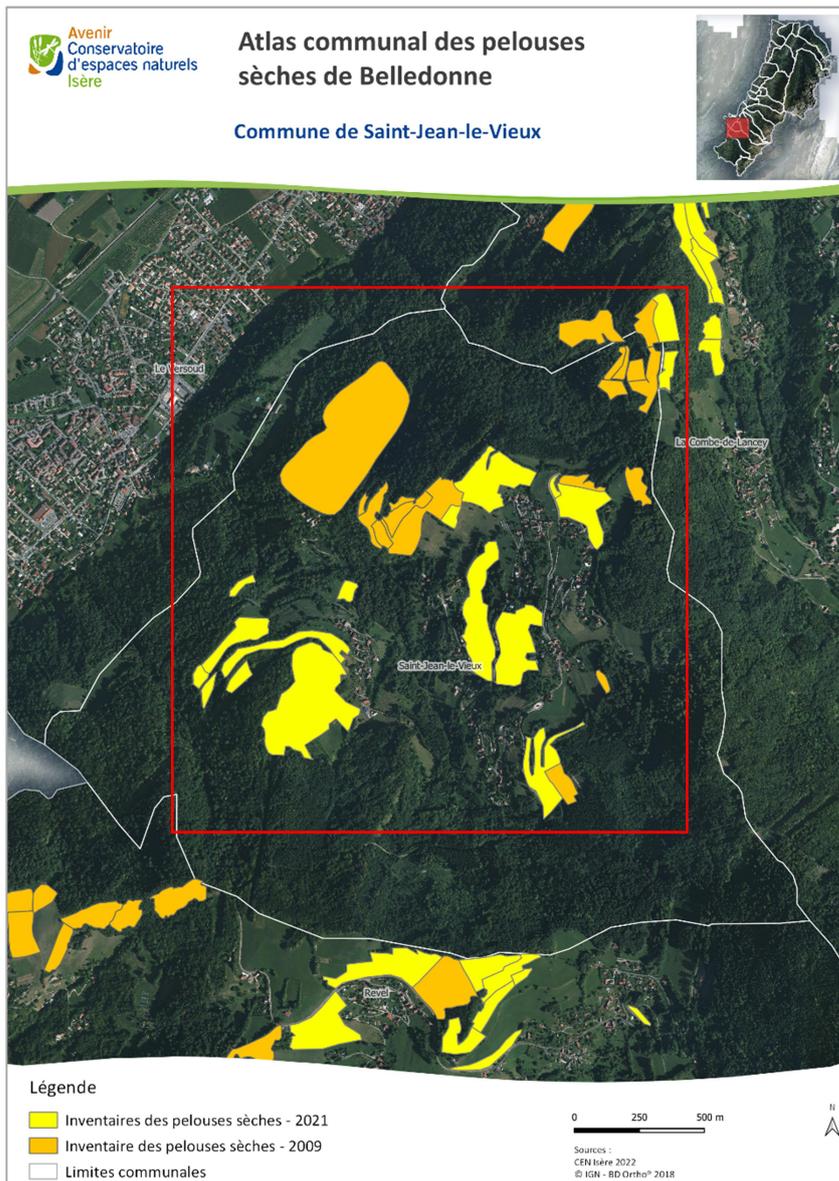


Saint-Jean-le-Vieux

Valeur patrimoniale des pelouses sèches inventoriées sur la commune

Nombre de parcelles	Surface totale (en hectares)	Nombre d'habitats d'intérêt prioritaire	Nombre d'espèces protégées (niveau national et régional)	Nombre d'espèces déterminantes ZNIEFF	Nombre d'espèces d'orchidées inventoriées
30	43,8	2	0	4	12

Localisation des parcelles de pelouses sèches sur la commune



Résultats des inventaires

Détail des habitats inventoriés

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE biotopes	Statut	Surface (ha)
Pelouse sèche à très sèche	34.32 / 34.33	Habitat communautaire à prioritaire (*)	2,7
Pelouse sèche à Brome érigé	34.32	Habitat communautaire à prioritaire (*)	39,5
Prairie intermédiaire entre prairie sèche à Brome érigé (34.32) en association avec la prairie mésophile pâturée ou fauchée de basses altitudes (38)	Intermédiaire entre 34.32 et 38.1 / 38.22	Habitat communautaire	1,6

(*) 6210 (sites d'orchidées remarquables)

Flore patrimoniale

	Nom vernaculaire et scientifique	Statut
 <p>Ophrys bourdon. CEN Isère</p>	Ophrys araignée , <i>Ophrys sphegodes</i>	Déterminante ZNIEFF
	Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
	Orchis bouffon , <i>Anacamptis morio</i>	Orchidée remarquable
	Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée remarquable
	Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
	Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
	Orchis male , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée remarquable
	Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée remarquable
	Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée remarquable
	Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée remarquable
	Orobanche jaune , <i>Orobanche lutea</i>	Déterminante ZNIEFF
	Platanthère à deux feuilles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée remarquable

Zoom sur les secteurs à enjeux

Localisation	Éléments de patrimoine	Surface ha	Surface embroussaillée ha	Niveau patrimonial
Le Couvat et le Buisson	2 habitats prioritaires	12,15	2,41	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*
L'Eglise	1 habitat prioritaire	3,9	-	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*
Pré du Four	1 habitat prioritaire	2,7	-	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*

* : présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins trois espèces déterminantes ZNIEFF

Contexte urbain et agricole

Informations communales (2019)		Contexte agricole (Recensement agricole 2010)	
Superficie de la commune	4,6 km ²	Surface agricole utilisée (SAU)	117 ha
Nombre d'habitant	300 hab	Nombre d'exploitations	9
Densité de population	65 hab./km ²	Superficie toujours en herbe	117 ha

Source des données : INSEE, AGRESTE / Wikipedia.2019

Documents de référence

- **ZNIEFF 1** (Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) : Col des Mouilles; Prairies sèches de Sainte Agnès; Landes du Ferrouillet; Lacs Robert et lac du Crozet; Alpagnes du versant oriental de la Croix de Belledonne
- **ZNIEFF 2** : Contreforts occidentaux de la chaîne de Belledonne; Massif de Belledonne-chaîne des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; Espace Belledonne; 2002 Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Saint-Agnès
- **Inventaire forestier national** : Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **Inventaire tourbières CREN-Avenir 2000** : Tourbières du Col des Mouilles
- **ENS** (Espace naturel sensible) **départemental** : Tourbières de Belledonne
- **ENS local** : Tourbières du Col des Mouilles (Convention AVENIR-Commune)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Diagnostic communal - 2009

La commune de Saint-Jean-Le-Vieux possède une surface de coteaux secs non négligeable, à haute valeur patrimoniale. En effet, deux habitats à caractère prioritaire et à orchidées y sont présents. On notera la présence de deux espèces d'orchidées déterminantes pour les ZNIEFF, l'Ophrys araignée et l'Ophrys bourdon.

Les pelouses, localisées sur le coteau du « Couvat » et au niveau du « Buisson », présentent un état de conservation satisfaisant. Proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, ces pelouses sèches sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet de maintenir le milieu ouvert, et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés à prunelliers et à ronces sert de zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être inscrites comme zones intermédiaires, la création d'une AFP, le POS où ces zones doivent être inscrites comme N⁽¹⁾, les ENS⁽²⁾ communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

⁽¹⁾ La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :

- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;

- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.

⁽²⁾ Espace naturel sensible.

Prise en compte et perception locale en 2009

La commune est bien sensibilisée au maintien des zones de coteaux en espaces naturels ; ces zones sont d'ailleurs déjà inscrites en Nc et Nca sur le P.O.S. et définies dans la Charte Paysagère comme zones devant rester ouvertes et non urbanisées. Plusieurs des parcelles inventoriées sont inscrites au PEZMA ; mais ces mesures sont dures à mettre en place selon un éleveur bovin sur la commune, puisqu'il n'existe pas réellement d'accord écrit entre propriétaires et agriculteurs, et les accords verbaux ne permettent pas de s'engager sur la durée des 5 ans du PEZMA. De plus, du point de vue de la commune, le contrôle de la bonne réalisation des engagements qui leur est dévolu est difficile à gérer.

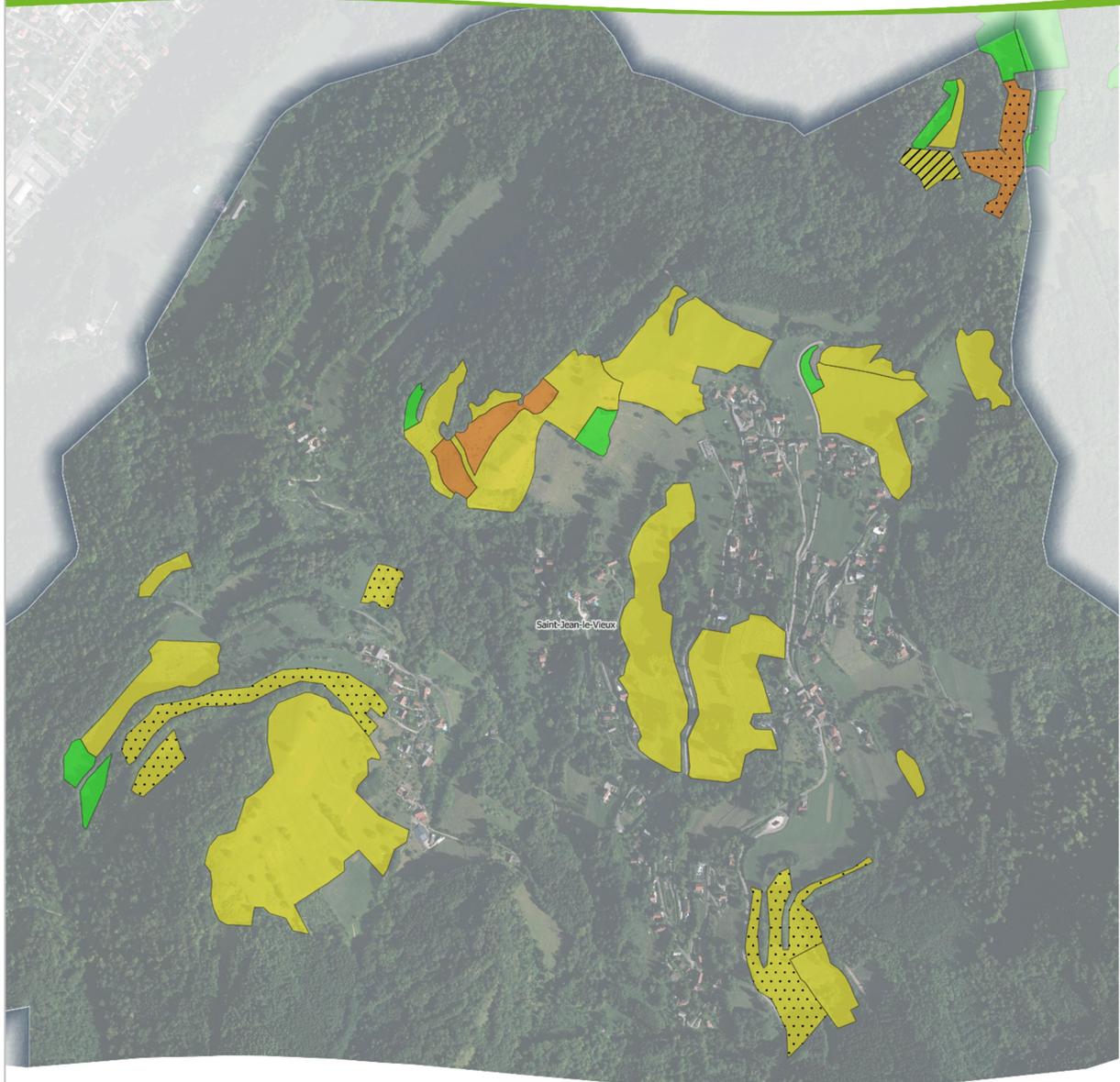
Le P.O.S. de la commune de Saint Jean le vieux va bientôt être révisé en P.L.U. et le maire nous a fait part de sa volonté de maintenir le classement en zone naturelle de ces espaces, et ceci pour être le plus à même de suivre les orientations futures du SCOT.

Diagnostic communal - 2021

Bien que les boisements représentent une grande partie de Saint-Jean-le-Vieux, cette commune dispose toutefois d'une centaine d'hectares de milieux ouverts, avec la présence de plusieurs parcelles de pelouses sèches. Dans l'ensemble, il s'agit de parcelles entretenues par pâturage, composées d'un cortège d'espèces floristiques caractéristiques des milieux thermophiles à mésophiles.

Deux secteurs ressortent comme étant d'intérêt patrimonial. Le premier est situé au lieu-dit du « Pré du Four » et correspond à une pelouse sèche en bon état de conservation, avec le développement d'une population importante d'Orchis bouffon, espèce d'orchidée remarquable.

Le second secteur d'intérêt est localisé au nord-ouest de « l'Eglise ». Il s'agit d'une pelouse sèche se composant d'une belle diversité floristique, qui correspond à un site remarquable d'orchidées, avec des populations assez importantes d'Orchis pyramidal, d'Orchis homme-pendu, d'Orchis bouffon, et d'Orchis militaire. Le pâturage ovin extensif mené sur cette parcelle permet de maintenir le milieu ouvert, et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales, dont les orchidées.



Légende

Type d'habitats

- Pelouse sèche à très sèche (34.32 / 34.33)
- Pelouse sèche à Brome érigé (34.32)
- Prairie intermédiaire entre prairie sèche à Brome érigé (34.32) en association avec la prairie mésophile pâturée ou fauchée de basses altitudes (38)

Niveau d'embrousaillement

- 5% à 30%
- 30% à 60%
- > 60%

Limites communales

0 100 200 m

Éditée le : 15 février 2022
Sources :
CEN Isère 2022
© IGN - BD Ortho® 2018

